

du 1^{er} AVRIL au 31 OCTOBRE 2018

ÉcoPrimes

AIDEE



CHAUDIÈRE *fioul* à condensation HPE (Haute Performance Énergétique) AXEO

La gamme de chaudières sol fioul à condensation Axéo est une solution idéale pour un remplacement de chaudière et pour diminuer sa facture d'énergie. Chaudières disponibles en chauffage seul ou avec un ballon d'eau chaude intégré.

MATÉRIEL ÉLIGIBLE

(installé avec une régulation classe IV minimum)

- Gamme AXEO CONDENS chauffage seul 5025 et 5032
- GAMME AXEO CONDENS DUO 5025 et 5032



PAC HYBRIDE *fioul* ALFÉA HYBRID DUO FIOUL BAS NOx

La gamme de pompe à chaleur hybride air-eau Split Inverter Alfea Hybrid Duo Fioul Bas NOx est une solution de référence en rénovation combinant les avantages d'une pompe à chaleur et ceux d'une chaudière fioul, dans un même module hydraulique.

MATÉRIEL ÉLIGIBLE

- Gamme Alfea Hybrid Duo Fioul Bas NOx (version mono : 9/11/14+/- version TRI 11/14/16)



30%

de CITE
matériel éligible
au Crédit d'Impôt
Transition
Énergétique

jusqu'à 1500 € TTC*
de remboursés sur votre PAC hybride fioul
et jusqu'à 900 € TTC*
de remboursés sur votre chaudière fioul



30% d'économies
d'énergie
(source ADEME)

TVA à 5,5%**

* Pour en savoir plus : www.ecoprimesaidee.fr / ** Modalités sur impôts.gouv.fr

QUEL EST LE MONTANT DE VOTRE PRIME ?

Pour connaître le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre (EcoPrimes ou EcoPrimes Super Bonus), connectez-vous sur www.ecoprimesaidee.fr

EcoPrimes chaudières fioul HPE	"EcoPrimes" SANS condition de ressources		"EcoPrimes Super Bonus" SOUS conditions de ressources ⁽¹⁾	
Prime AIDEE	350 € TTC		700 € TTC	
Prime Fabricant	200 € TTC		200 € TTC	
TOTAL ⁽²⁾	550 € TTC ⁽²⁾		900 € TTC ⁽²⁾	
EcoPrimes PAC Hybride fioul	Surface chauffée du Logement ≤ 130 m²	Surface chauffée du Logement > 130 m²	Surface chauffée du Logement ≤ 130 m²	Surface chauffée du Logement > 130 m²
Prime AIDEE	500 € TTC	700 € TTC	1000 € TTC	1200 € TTC
Prime Fabricant	300 € TTC	300 € TTC	300 € TTC	300 € TTC
TOTAL ⁽²⁾	800 € TTC ⁽²⁾	1000 € TTC ⁽²⁾	1300 € TTC ⁽²⁾	1500 € TTC ⁽²⁾

1- Les «EcoPrimes Super Bonus» sont réservées aux ménages considérés en situation de «Grande précarité énergétique» au sens de l'arrêté modifié du 29/12/2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie – Modalités et plafonds de ressources sur www.ecoprimesaidee.fr

2- Dont 100 € sous forme de chèque fioul versé par AIDEE, à valoir chez un distributeur de fioul AIDEE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT CONSOMMATEURS DE L'OPÉRATION «EcoPrimes Chaudières fioul HPE et PAC hybrides fioul»

Dans le cadre de la réglementation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, AIDEE et les fabricants de chaudières fioul HPE et de Pompe à Chaleur (PAC) hybrides fioul participants s'associent pour offrir une aide financière dite «EcoPrimes» SANS condition de ressource de 550 € TTC sur les chaudières fioul HPE, cette offre passe à 800 € ou 1000 € sur les PAC hybrides fioul (selon que la surface chauffée du logement soit respectivement ≤ 130 m² ou > 130 m²), dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire AIDEE.

SOUS conditions de ressources, cette aide alors dite «EcoPrimes Super Bonus» est portée à 900 € TTC sur les chaudières fioul HPE. Cette offre passe à 1300 € ou 1500 € sur les PAC hybrides fioul (selon que la surface chauffée du logement soit respectivement ≤ 130 m² ou > 130 m²), dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire AIDEE.

Ces aides sont réservées aux ménages qui achètent et font installer, en France, dans une maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans, sur devis d'un professionnel qualifié RGE établi et accepté pendant la période de l'opération, l'un des modèles de chaudières fioul HPE ou de PAC hybrides fioul, équipée d'un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non), référencés comme participant à l'opération (voir ecoprimesaidee.fr).

Pour en savoir plus, connaître le montant de l'aide auquel vous pouvez prétendre, les conditions d'obtention et la procédure à suivre, consultez le règlement complet de l'opération sur le site internet de l'opération www.ecoprimesaidee.fr ou www.aidee.fr ou communiqué gratuitement sur demande écrite à :

AIDEE «Opération EcoPrimes AIDEE», 114 avenue de Wagram – 75017 Paris / aidee@aidee.fr

www.atlantic.fr

www.ecoprimesaidee.fr